

sion de vous parler une autre fois de la taxation, ces quelques remarques suffiront pour le moment.

Je dois dire cependant que les statistiques nous manquaient pour établir les bases d'une loi, et que nous n'avions que les renseignements que chacun peut se procurer personnellement, et que ce que nous avons fait l'a été avec peu ou pas de frais de perception pour la Province et sans augmentation de personnel.

Je devais aussi m'assurer qu'il ne serait pas prélevé plus que le nécessaire en vue non seulement de l'année courante, mais encore des années futures.

Cependant, M. l'Orateur, il est de mon devoir, et du devoir du gouvernement, d'examiner toutes les plaintes faites contre le système, de les étudier avec soin et d'appliquer les remèdes dont la nature humaine dispose.

Nous avons présenté le système, non comme un impôt, mais comme source de revenu. J'ai déjà constaté quelques défauts qui disparaîtront. Nous recueillons tous les jours des faits et des chiffres. Le gouvernement veillera avec soin à l'exécution de cette loi et adoptera les mesures nécessaires pour la faire peser le plus également possible.

REDUCTION DES DEPENSES

En prenant comme terme de comparaison l'année 1891-92, la dernière du régime Mercier, nous avons réalisé, entre autres économies, une réduction de \$431,621.14 en 1892-93, dans les dépenses ordinaires, comme on peut le voir par notre budget et mon dernier discours, (page 33).

Je pourrais aborder la question du retranchement de l'article "Dépenses spéciales," ainsi que le fait que nous avons à payer plus de \$200,000.00 par an, et que nous aurons plus que cela encore, par suite des charges augmentées chaque année pour les intérêts de la dette publique, à cause du nouvel emprunt et de l'augmentation des subventions de chemins de fer, mais cela prendrait du temps, et, d'ailleurs, j'en ai déjà parlé dans mon dernier discours, page 34.

Quels sont les faits jusqu'à présent? Nous connaissons les dépenses réelles de six mois, du 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, les six premiers de notre année propre.

Comparons-les avec les six premiers mois de l'année 1891-92, sous l'administration Mercier. Rappelons-nous aussi que c'est le 5 septembre 1891, que l'Ex-lieutenant-Gouverneur Angers a commencé sa correspondance avec M. Mercier, à propos de l'affaire de la Baie des Chaleurs, et qu'après cette date le Lieutenant-Gouverneur a signé lui-même tous les mandats d'argent, de sorte que l'on peut dire que, pendant cette période de temps, on a veillé à ce qu'il ne soit fait que des paiements légitimes.

Voici les chiffres sans le coup de détails :

DEPENSES DE CAISSE	
1er juillet 1891 au 1er janvier 1892.	
Ordinaires	\$2,151,019 70
Spéciales	110,857 30
	\$2,261,877 00
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer	119,806 33
Subventions aux chemins de fer	345,670 22
	\$2,727,353 55
1er juillet 1892 au 1er janvier 1893.	
Dépenses ordinaires et extraordinaires	\$1,878,829 09
Remboursements de dépôts de garantie de chemin de fer	121,664 61
Subventions aux chemins de fer	302,050 28
	\$2,302,543 87

Dans ma classification, nous avons supprimé l'article des dépenses spéciales et nous laissons un article de dépenses extraordinaires pour les Travaux Publics, à propos du Palais de Justice de Montréal.

Il est vrai qu'il nous reste six mois pour achever l'année, mais rien ne nous empêche de veiller pendant les six mois prochains avec autant de soin que pendant les six premiers. Je crois donc, et le public en sera convaincu comme les honorables membres de cette Chambre, que les économies promises seront plus que réalisées, et que, en même temps, nous n'avons compro-

mis en quoi que ce soit l'efficacité du service public:

RECETTES JUSQU'AU 1er JANVIER 1893

Quant aux recettes des six premiers mois de cette année,—je parle des recettes, à part les nouveaux impôts—la réalité a dépassé nos espérances.

Tout en réduisant nos dépenses et en les contrôlant avec soin, nous n'avons pas négligé un autre devoir qui nous incombait, celui de percevoir ce qui était dû à la province. Il n'y a plus de remises de dettes, et les délais de paiement de ce qui est dû à la couronne, ne sont plus à l'ordre du jour, ou le résultat de faveur politique ou de préférence.

Nous avons réclamié et exigé le paiement de ce qui nous est dû et on a répondu à notre appel. Nous insistons et nous faisons comprendre au peuple que les affaires de la province doivent être administrées d'une manière pratique et comme des affaires.

Nos recettes des six premiers mois se sont élevées à \$2,041,588.40, et vous en trouverez les détails dans l'état déposé devant la Chambre. Il prouve une augmentation de \$422,448.82 sur la période correspondante de l'année précédente.

Bien que je sois heureux, M. l'Orateur, de donner ces chiffres pour prouver au public que nous sommes sérieux, et pour inspirer confiance, cela peut être, au point de vue d'un trésorier, une mauvaise politique. Je ne veux pas que cela puisse servir d'excuse à un relâchement de soin et de vigilance. Autrement, mes prévisions ne se réaliseraient pas, et dans ce cas, je ne pourrais pas en être tenu responsable. Nous devons continuer comme nous avons commencé et recevoir le même appui, et alors le résultat final n'est pas douteux. Quant à nos nouvelles taxes, nous en avons encore besoin pour balancer nos recettes et nos dépenses, assurer notre équilibre en peu de temps, et établir notre crédit afin de faire face avec avantage aux échéances prochaines de nos obligations.

Cette digression m'a pris peut-être un peu de temps, mais elle était nécessaire pour prouver, et je crois que c'est un point important, que notre administration a été vraiment sérieuse, et que nous nous sommes toujours souvenus de la confiance que le public et le peuple entier nous a témoignée le 8 mars 1892.

Afin de rendre mes remarques plus claires, je les diviserai en cinq points :

1. L'année 1891-92, en comparant mon budget des recettes et des dépenses avec les recettes réelles;
2. Le budget supplémentaire de 1892-93;
3. Les résultats de l'année 1892-93;
4. Le budget des recettes et dépenses pour 1893-94;
5. Notre actif et notre passif.

1891-92

J'ai, dans mon discours similaire du 20 mai dernier, donné les résultats probables de l'année 1891-92. Je ne puis vous parler plus clairement du sujet, qu'en exposant mes prévisions budgétaires telles que contenues dans ce discours, ainsi que les résultats réels, et en expliquer les différences.

**Bilodeau & Renaud**  
 COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES  
 No 15, rue ST-JACQUES  
 SPÉCIALITÉ :  
 Règlement des Affaires de Faillites  
 Téléphone 2003

**LA BANQUE JACQUES-CARTIER**  
 DIVIDENDE No 54  
 AÏS est par le présent donné qu'un dividende de trois et demi (3½) pour cent, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable au Bureau de la Banque, à Montréal, le et après le  
**Premier décembre prochain**  
 Les livres de transferts seront fermés du 16 au 20 novembre aussi prochain, les deux jours inclus.  
 A. L. DEMARTIGNY,  
 Directeur Gérant  
 Montréal, 10 Octobre 1892.

RECETTES 1891-92—PROVINCE DE QUEBEC

Etat des prévisions budgétaires de 1891-92 et des Recettes réelles.

ORDINAIRES	Total au 17 décembre et Prévisions jusqu'au 30 juin.	Recettes réelles
Puissance du Canada	\$1,278,952 80	\$1,278,952 80
Terres de la Couronne	800,000 00	684,006 98
Timbres judiciaires	170,000 00	169,128 20
Timbres d'enregistrement	17,000 00	17,928 90
Fonds des bâties et des jurés	9,000 00	23,638 32
Frais judiciaires	7,893 60	10,267 92
Municipalités, entretien des prisonniers	9,576 16	9,499 10
Palais de justice de Montréal	3,775 02	3,752 71
Prison de Montréal	9,565 57	9,492 72
Gardiens de prisons, Montréal et Québec	4,000 00	1,000 00
Gains des prisonniers, Québec	492 97	504 93
Ferme de la prison, Québec	54 00	54 00
Amendes, Justice	500 00	149 02
Honoraires du Grand Connétable, Québec	700 00	449 27
Commission sur honoraires des employés publics	8,000 00	8,017 29
do sur renouvellement d'hypothèques	350 00	122 67
Licences	975,891 76	607,989 33
Législation	3,000 00	10,755 27
Entretien des aliénés, des municipalités	324 24	1,104 38
Asiles d'aliénés, patients payants	300 00	75 68
Gazette Officielle	25,409 00	24,263 43
Loyers des édifices publics	650 00	924 16
Revenu casuel	2,500 00	3,870 26
Contributions pour pensions	7,000 00	7,357 58
Compagnies d'assurances provinciales		530 55
Taxes sur les corporations commerciales	133,001 00	137,937 88
Intérêt sur emprunts et dépôts	41,820 88	44,538 81
Prime, escompte et change	674 02	674 02
Intérêt sur prix de vente du Q. M. O. & O.	370,000 00	370,140 58
Remboursements	7,285 69	30,587 14
Prêt aux incendiés de Québec	400 00	

FONDS EN FIDEI-COMMIS, REMBOURSEMENTS, ETC.

Remboursements	10,000 00	11,321 29
Edifice des Arts et Manufactures		1,288 90
Fonds d'emprunts municipaux	3,000 00	3,000 00
Remboursements, — Dépenses spéciales		4,581 48
Fonds de pension des instituteurs		1,061 51
Fonds d'amortissement, — cité de Hull	72 18	145 07
Licence de mariage	2,802 00	6,096 00
Cautionnements des employés publics	500 00	500 00
Remboursements de subventions aux chemins de fer	3,817 10	5,675 50
Remboursements, chemin de fer Q. M. O. & O.		1,444 00
	\$3,412,327 99	\$3,494,117 00
PLUS, — Produit de l'emprunt 1891		3,707,530 00
Emprunts temporaires		1,400,000 00
En main, 1er juillet 1891		471,852 50
Total des recettes de Caisse		\$9,073,500 19

DEPENSES 1891-1892

En arrivant aux dépenses, je ne puis mieux faire que de vous donner les chiffres exacts, en prenant mes prévisions du 20 mai 1892, ainsi que les résultats réels.

Prévisions et dépenses réelles de l'exercice 1891-1892

ORDINAIRES	Total au 17 décembre et Prévisions jusqu'au 30 juin	Dépenses réelles
Dette publique, Intérêt sur la dette consolidée	\$1,169,875 55	\$1,166,538 03
do Intérêt sur emprunts temporaires et dépôts	169,196 52	118,348 00
do Dépenses d'administration	31,422 42	35,436 39
do Fonds d'amortissement et de rachat	68,133 33	68,121 10
Législation	292,115 20	282,264 64
Gouvernement Civil	272,140 50	260,324 19
Administration de la Justice	540,600 00	538,305 80
Police	20,275 00	20,582 74
Prisons, écoles de réforme et écoles industrielles	125,523 08	124,140 41
Inspection des bureaux publics	9,000 00	8,759 14
Instruction publique	388,210 00	387,210 00
Institutions littéraires et scientifiques	18,240 08	18,065 21
Arts et manufactures	10,201 90	10,200 90
Agriculture	146,459 35	142,764 69
Immigration et rapatriement	8,250 00	7,170 57
Colonisation	157,237 50	155,167 45
Loyers, assurances et réparations des édifices publics	105,351 69	104,718 80
Inspections, etc	4,000 00	1,384 48
Réparations aux palais de justice et prisons	38,000 00	34,840 46
Assurances des palais de justice et prisons	11,102 00	11,052 58
Loyers des palais de justice et prisons	906 76	906 76
Asiles d'aliénés	369,987 05	369,856 59
Institutions de bienfaisance diverses	52,825 00	52,825 00
Divers en général	20,000 00	15,032 57
Agent en France	2,500 00	2,500 00
Fonds de municipalité	500 00	144 00
Dépenses des terres de la Couronne	285,400 00	279,400 00
Gazette officielle de Québec	15,800 00	14,952 80
Timbres, licences, etc	10,000 00	7,936 47
Inspection des chemins de fer	1,000 00	14 40
Pensions du service civil	33,000 00	32,077 80
Pension de Madame Gaspard Drolet	800 00	800 00
Transcription des registres, etc	5,000 00	5,000 00
Monument Maisonneuve	500 00	500 00
Allocations aux hôpitaux et autres institutions	4,050 00	4,050 00
Arbitrage interprovincial	280 00	280 00
Territoire de Mingan, dépenses légales	6,000 00	5,624 35
Ouvrages d'auteurs canadiens	9,872 65	1,502 29
Ouvrages d'autres auteurs canadiens, impression, reliure, etc	5,566 25	3,613 78
Exposition de la Jamaïque—Balance due au commissaire	368 73	368 78

(La suite sur la 7e page.)